



# CONTACTS

Groupe : APCVL

Destination : PRAGUE

Dates : Du 09 au 11 novembre 2024

## Votre hôtel

**Hôtel Embassy 4\*\*\*\* NL**  
Petrská 31,  
110 00 Petrská čtvrť, Tchéquie  
☎ (00 420) 221 871 111

## Votre correspondant local

**PRAGINT**  
Vaclavske namesti 66, Praha 1  
République Tchèque  
☎ (00 420) 737 242 425

**Contact en cas d'urgence : Zuzana DUSKOVA ☎ (00 420) 737 242 425**

**Votre assistance francophone : Jana BERAUDOVA ☎ (00 420) 603 824 223**

## Votre organisme de voyages

**TOURS SQUARE**  
29, Rue de la Grosse Pierre  
78540 VERNOUILLET – France

**Contact en cas d'urgence**  
☎ 06 98 70 68 00

## Votre assurance Multirisque

### Votre contrat

**GRP N° 2024-75196** (au nom de APCVL / Tours Square)

### Votre police

**N° VYVA150 ASSISTANCE RAPATRIEMENT VYV IA/ 01049890 ANNULATION AREAS**  
*Garantie GRP KIT MEDIUM SANS COVID BAG 800 VYVA150 (Formule 2 Annulation + Formule 4 bagages)*

**En cas de frais médicaux ou besoin d'assistance médicale sur place**, vous devez nous contacter  
**par téléphone au 00 33 (0)5 86 85 01 26 (24/24)**

**Pour nous permettre d'intervenir dans les meilleures conditions, pensez à rassembler les informations suivantes qui vous seront demandées lors de votre appel :**

- Numéro de votre contrat / police
- Nom et prénom
- Adresse de votre domicile
- Pays ou ville dans laquelle vous vous trouvez au moment de l'appel (adresse exacte)
- Le numéro de téléphone où nous pouvons vous joindre
- La nature de votre problème. Qui s'occupe du malade ?

Lors du premier appel, un numéro de dossier d'assistance vous sera communiqué. Le rappeler systématiquement, lors de toutes relations ultérieures avec notre Service Assistance.

**NB** : pas de prise en charge sans appel préalable.

*Nous vous rappelons que les passagers assurés, en assistance rapatriement et partant sur une destination située en Europe, doivent être munis de la carte Européenne d'assurance maladie. Celle-ci doit être présentée dès leur arrivée dans l'établissement hospitalier ou structure médicale consultée. En cas de refus de la prise en charge par l'établissement ou la structure consultée, le client devra transmettre au plateau médical de l'assistanteur un document écrit de l'établissement ou structure médicale indiquant ce refus. En cas de non-respect de cette procédure, l'assistanteur pourra refuser la prise en charge des frais médicaux.*

*Il est donc IMPERATIF de respecter cette procédure lors de vos voyages en Europe.*

**Pour déclarer une ANNULATION DE VOYAGES** vous devez nous appeler dans les cinq jours ouvrables suivant la déclaration de sinistre auprès de votre agence de voyages aux coordonnées ci-dessous :  
ou

**Pour déclarer une PERTE, UN VOL, OU UNE DETERIORATION DE BAGAGES**, vous devez nous appeler dans les cinq jours ouvrables suivant la date de la fin de votre voyage aux coordonnées ci-dessous :

- soit par courrier électronique à l'adresse suivante : [gestion@valeurs-assurances.com](mailto:gestion@valeurs-assurances.com)
- soit par téléphone au 33 (0) 9 82 23 15 53
- soit par courrier à VALEURS ASSURANCES - 152 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS

**Pensez à rassembler les informations suivantes qui vous seront demandées lors de votre appel :**

- Numéro de votre contrat / police
- Nom et prénom
- Adresse de votre domicile
- Le numéro de téléphone où nous pouvons vous joindre
- Le motif de votre déclaration

Lors du premier appel, un numéro de dossier vous sera communiqué. Le rappeler systématiquement, lors de toutes relations ultérieures avec notre Service Sinistre.